

CONDITIONS DU JEU CONCOURS

« LE GRAND JEU DE L'ETE »

Article 1. Société organisatrice du jeu concours

VPG, société par actions simplifiée au capital social de 899 621,03 euros, dont le siège social est situé au 330 rue Pascal Duverger 13090 Aix en Provence, et immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro B 479 345 043, (ci-après « **VPG** ») organise du vendredi 28 juillet à 17h00 au dimanche 30 juillet 20h un jeu concours intitulé « Jeu Concours *Grand jeu de l'été* » (ci-après le « **Jeu concours** ») dont le gagnant sera défini dans les conditions définies ci-après.

Article 2. Conditions de participation au Jeu concours

Le Jeu concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu concours est gratuit sans aucune obligation d'achat (à l'exception de l'achat du Trésor à 1 euro symbolique) et est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France ou à l'étranger, et ayant un compte Voyage Privé France permettant l'accès au site <https://www.voyage-prive.com/> et à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Jeu concours, et des membres du personnel de VPG (ci-après désigné le ou les « **Participant(s)** »).

Le Jeu concours est accessible uniquement depuis le site Voyage Privé France <https://www.voyage-prive.com/> (ci-après la « **Site** »).

Le Jeu concours n'est ni parrainé, ni organisé par Meta, Twitter, Google, Apple ou Microsoft.

Pour pouvoir participer au Jeu concours, le Participant doit posséder un accès à internet, une adresse électronique et un compte membre Voyage Privé France valides. Tous les éventuels frais de participation (incluant les éventuels frais de connexion à Internet) restent à la charge du Participant.

Il n'est autorisé qu'une (1) seule participation par personne (même compte Voyage Privé, même nom, même prénom, même adresse IP (Internet Protocol) et même adresse email) pendant toute la durée du Jeu concours. Le Participant ne peut donc participer plusieurs fois ni jouer pour le compte d'autres participants durant toute la

durée du Jeu concours. Dans ce cas, une (1) seule participation en son nom sera prise en compte.

En tout état de cause, ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions des présentes conditions.

Article 3. Acceptation des conditions

La seule participation au Jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, par le Participant, de l'intégralité des présentes conditions disponibles sur ce document.

Toute réclamation relative au Jeu concours pourra être faite par écrit à la société VPG à l'adresse suivante : VPG SAS, 330 rue Pascal Duverger, 13 090 Aix-en-Provence, uniquement pendant toute la durée du Jeu concours.

Article 4. Modalités de participation

Le Jeu concours se déroulera du vendredi 28 juillet à 17h00 au dimanche 30 juillet 20h

La participation au Jeu concours se fait uniquement sur le Site.

Afin de participer au Jeu concours, chaque Participant doit impérativement et cumulativement :

- être majeur, et
- être membre Voyage Privé France <https://www.voyage-prive.com/>

Le principe du Jeu concours est le suivant : chaque jour, un voyage (juste l'hôtel) pour 2 personnes sera mise en vente au prix d'1 euro symbolique durant des dates de réservation uniques.

Le Participant doit trouver l'hôtel concerné ainsi que les dates de réservation uniques durant lesquelles la chambre est mise en vente au prix d'1 euro symbolique (le « **Trésor** »).

Le Participant doit impérativement être le premier à trouver et à procéder à la réservation et au paiement du Trésor dans les conditions définies sur le Site (le « **Gagnant** »).

Il est précisé que les dates du Trésor sont disponibles à titre indicatif, le Gagnant sera ensuite contacté par VPG afin de définir les dates de séjour.

Pour des raisons techniques, le Participant doit impérativement régler le montant de la réservation du Trésor (1 euro) avec une carte bancaire.

Le Participant, en procédant à la réservation du Trésor, reconnaît et accepte expressément les termes des [Conditions Générales de Vente](#) (les « **CGV** ») avec l'application des exceptions prévues à l'article 6 ci-après.

VPG se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu concours et plus précisément :

- A ce que le Participant soit bien le premier à avoir réservé le Trésor, et
- A ce qu'il n'y ait qu'un Gagnant par Trésor, et
- A ce que le Participant ne soit pas déjà Gagnant d'un autre Trésor à l'occasion d'une autre participation durant le Jeu concours.

Les participations au Jeu concours seront immédiatement annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse aux présentes conditions sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par VPG ou par des tiers.

Article 5. Gain

A l'issue du Jeu concours, VPG contactera le Gagnant à l'adresse email indiquée sur son compte membre afin de lui confirmer l'attribution du Trésor (ci-après le « **Gain** »).

Le Gain est valable uniquement pour les dates de voyages disponibles précisées sur la page produit et pourra être utilisé durant les périodes communiquées par VPG.

Dans un délai de 14 jours suivant la confirmation de l'attribution du Gain par VPG, le Gagnant communiquera directement auprès de VPG les dates durant lesquelles il souhaite profiter de son Gain, étant entendu qu'aucun changement de dates ne sera accepté une fois la décision communiquée et acceptée par VPG.

Il est expressément entendu que le Gagnant ne pourra choisir une date de voyage si la date de départ est inférieure à quatorze (14) jours.

Sans retour de la part du Gagnant dans les délais précités, le Gain sera définitivement perdu.

Le Gain est valable uniquement pour le nombre de personnes et la période spécifiée par VPG et n'inclus pas le transport depuis et vers le pays d'origine, ni les activités

extérieures et options payantes de l'établissement. Le transport sera donc à la charge du Gagnant s'il souhaite bénéficier du Gain.

Le Gain est strictement nominatif et, à ce titre, ne sera ni cessible, ni échangeable, ni modifiable, ni reporté, ni vendable et non remboursable.

Il ne sera attribué qu'un seul Gain par Gagnant.

Article 6. Modalités de voyage

Les modalités de voyage sont régies par les dispositions des [CGV](#) avec l'application des exceptions suivantes :

- i. Les dispositions de l'Article 3 (« Modalités de passation d'une commande et formation du contrat ») des CGV ne s'appliquent pas, les modalités d'attribution du Gain étant définies à l'Article 5 ci-dessus.
- ii. Les dispositions de l'Article 4 (« Modalités financières ») des CGV ne s'appliquent pas, le Jeu concours étant proposé au prix d'1 euro symbolique.
- iii. Les dispositions de l'Article 5 (« Documents de voyage ») des CGV ne s'appliquent pas, le séjour étant organisé directement par VPG ne donne pas lieu à la remise de documents de voyage au Gagnant.
- iv. Les dispositions de l'Article 12 (« Annulation ou modification de la commande par le Membre ») et l'Article 13 (« Annulation ou modification de la commande par VPG ») des CGV ne s'appliquent pas, l'annulation ou la modification du Gain n'étant pas permises.
- v. Article 18 « Cession de la prestation »

Le Gagnant, en procédant à la réservation du Trésor et en acceptant le Gain, reconnaît et accepte expressément les termes des CGV.

Article 7. Données personnelles

En tant que membre Voyage Privé France et utilisateur du Site, les données personnelles du Participant sont traitées par VPG conformément à sa politique de confidentialité disponible sur ce lien : <https://www.voyage-prive.com/aide/conditionsGeneralesVentes/politique-de-confidentialite> (ci-après la « **Politique de Confidentialité** »).

Le Participant, en créant un compte Voyage Privé France, reconnaît et accepte expressément les termes de la Politique de Confidentialité

A ce titre, et conformément au Règlement Général de Protection des données n°2016/679, le Participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des données personnelles le concernant en consultant la Politique de Confidentialité.

Article 8. Propriété intellectuelle

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu concours et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu concours, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « **Contenus** »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu concours, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle applicable. VPG est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux législations applicables, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé et tel que prévu aux présentes conditions est autorisée, et toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée, sauf autorisation préalable et écrite de VPG.

Article 9. Responsabilité et force majeure

La participation au Jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VPG ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu concours ou ayant endommagé le système du Participant.

En outre, la responsabilité de VPG ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu concours ou le Gain devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu concours et de reporter toute date annoncée.

Article 10. Litige et droit applicable

Le Jeu concours étant proposé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions des présentes conditions seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.